



## Certificat d'Accréditation

N°: 1-2-016 Rév 02

ALGERAC, reconnu par le décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, atteste que :

**SONATRACH - Activité RPC  
Division Exploitation Raffinage  
Raffinerie de Skikda (R/1K)**

Adresse : BP108 - Zone industrielle - Skikda

est accrédité selon la norme **ISO/CEI 17025:2017** et les règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'essais suivantes:

✓ **Analyses physico-chimiques des produits pétroliers.**

Les activités et les sites concernés, couverts par l'accréditation sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

Date de prise d'effet : 11/02/2021

Date de fin de validité : 02/06/2022

Le Directeur Général

Noureddine BOUDISSA

Date d'octroi de l'accréditation initiale : 02/06/2015